

BIOFA 1010

IMPREGNATION AUX HERBES

Pour : INTERIEUR / EXTERIEUR
Phase : HUILEUSE

PROPRIETES

Imprégnation huileuse incolore, transparente après séchage. Elle égalise la porosité et protège le bois ; sous-couche qui accroche bien les lasures à l'huile. Couche de fond pour les bois tendres et durs à l'extérieur. Convient pour les châssis, les portes, les pergolas, les bardages, les bacs à sable, etc. Ne convient pas comme sous-couche pour les laques ni les lasures à l'eau.

ATTENTION : les produits BIOFA complètent et finissent les boiseries. Par philosophie, BIOFA souhaite éviter des produits nuisibles ou toxiques ; les règles de l'art (DIN 68800-2) doivent faire partie de la conception ; le choix des bois et la mise en œuvre sont primordiaux. BIOFA souhaite aussi respecter les classes de durabilité DIN EN 350-2 et de résistance DIN 68364 dans les différentes situations d'exposition aux intempéries. Dans certains cas, la prévention par un traitement chimique de synthèse est nécessaire ; d'où l'importance de la norme DIN 68800.

COMPOSITION

Hydrocarbures aliphatiques, huile de lin, ester d'huile de Tall, huile de ricin, montmorillonite, ester de résine de colophane, ester d'acide succinique, siccatif de cobalt, zirconium, et de zinc, huile de romarin, pin d'arole et lavandin.

MISE EN ŒUVRE

1. PREPARATION DU SUPPORT

Le support doit être sec (bois de moins de 12% d'hygrométrie), propre, dépoussiéré et exempt de taches de graisse (nettoyer éventuellement au DILUANT BIOFA 0500). Poncer soigneusement les anciennes peintures. Les bois à forte teneur en tanins comme le chêne ou les bois exotiques (châssis, portes,...) devront être dégraissés à l'aide d'une solution à l'alcool. Laisser bien sécher.

2. APPLICATION

Après avoir bien remué, l'imprégnation est prête à l'emploi. Elle est à appliquer à la brosse ou au pistolet. Après 12 à 16 heures de séchage, poncer légèrement, puis appliquer une couche de lasure teintée. Ne pas laisser les parties traitées pendant le séchage sous la pluie, le support risque d'être taché. Pour la rénovation d'anciennes lasures, appliquer une première couche de l'imprégnation aux herbes mélangée 1:1 avec la LASURE A L'HUILE de votre choix. A l'intérieur, une deuxième couche de l'imprégnation comme finition incolore peut être appliquée sur des planchettes.

Les bardages sont à traiter des deux côtés avant l'installation, sauf pour l'application d'une laque (un côté). Le produit peut également être utilisé par trempage. Dans ce cas, remuer le produit pendant l'immersion.

Important : Pendant l'application et durant le temps de séchage, veiller à bien ventiler et aérer les locaux. Ne pas appliquer près d'une flamme, ne pas fumer. Essai préalable à faire. Ne pas travailler en dessous de 12°C.

3. NETTOYAGE DU MATERIEL

Utiliser le diluant BIOFA 0500 après usage. Le diluant utilisé peut être réutilisé après décantation.

SECHAGE

Sec après 6 à 12 heures (20-23°C / 50-55% d'hygrométrie), peut être poncé après 12 à 16 heures. Des températures basses, l'humidité de l'air élevée et des teneurs en tannin peuvent prolonger le temps de séchage.

CONSOMMATION – RENDEMENT

Consommation 100 à 140 ml/m², rendement de 7 à 10 m²/litre, en fonction de l'absorption du bois.

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de BIOBAT sprl. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

STOCKAGE

Au frais et au sec. Fermer hermétiquement les emballages entamés.

CONDITIONNEMENT

750 ml, 2,5 L, 10 L, récipients métalliques.

CONSEILS DE SECURITE



Xn nocif

Laisser sécher les chiffons imbibés d'imprégnation sur des surfaces non inflammables (risque d'auto inflammation), les étendre après les avoir trempés dans l'eau ou les mettre à l'abri dans des contenants métalliques hermétiquement fermés. Le produit n'est pas inflammable par lui-même.

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçures de la peau.

Contient du cobaltbis(-éthylhexanoate). Peut provoquer des réactions allergiques. Les produits naturels se gardent aussi hors de portée des enfants. Ne pas respirer les aérosols. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir ; consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Lors de l'application, respecter les règles de sécurité de protection de la peau. Porter un masque à poussière fine lors du ponçage. Une odeur caractéristique peut émaner du fait de l'utilisation de matières premières naturelles.

RECYCLAGE

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Le produit liquide est à mettre dans le container pour peintures ou selon le règlement local en vigueur. Petites quantités et chiffons une fois secs peuvent être mis dans les ordures ménagères. Déposer les conditionnements vides, secs et bien nettoyés dans une déchetterie. Les conditionnements non nettoyés correctement sont à traiter comme le produit.

Déchets liquides - EAK 080111

| |
|--|
| EU-max. (cat. A/h): 750 g/l (2010) 1010 contient max. 680 g/l VOC |
|--|

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de BIOBAT sprl. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.